

CHSCT 2018-03

Séance du 04 Décembre 2018

Séance ouverte à 9h40.
Quorum : 5 voix délibératives
Fin de séance : 12H30

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du 02 Octobre 2018(vote).
- Tour de table – présentation du nouveau médecin de prévention
- Proposition d'un calendrier 2019 pour CHSCT et visites
- Présentation du rapport de l'inspection Santé Sécurité au Travail.
- Mise en place d'une cellule veille sociale.
- Suivi et point d'avancement des visites de locaux.
- Remarques consignées dans les registres « Santé Sécurité au Travail »
- Questions diverses

RELEVÉ DES DECISIONS :

DECISIONS	RESPONSABLE DE LA MISE EN ŒUVRE	DATE D'EXECUTION	REALISATION
<p>Quorum nécessaire atteint avec cinq voix délibératives.</p> <p>Approbation du PV du 02 Octobre 2018(vote)</p> <p>Avant le vote les représentants du personnel souhaitent avoir des précisions sur l'avancement des points abordés au dernier CHSCT. Ces questions sont abordées dans la rubrique questions diverses. Le PV de la séance du 02 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité. Vote : POUR : Unanimité</p>	DGS	4/12/2018	DGS
<p>Tour de table – présentation du nouveau médecin de prévention</p> <p>Nous avons un nouveau médecin référent le docteur CATRY au sein de pôle Santé Travail de Roubaix</p> <p>Proposition d'un calendrier 2019 pour CHSCT et visites</p> <p>Les dates proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 Mars 2019 - 02 Juillet 2019 - 05 Novembre 2019 <p>Les visites des locaux se feront la semaine précédant le CHSCT.</p> <p>Présentation du rapport de l'inspection Santé Sécurité au Travail</p> <p>Mme Kotzyba, inspectrice de l'IGAENR, présente les conclusions de l'inspection Santé sécurité au Travail qui s'est déroulée en février 2018. Elle souhaite souligner que l'axe de progression majeur de l'établissement est dans la nomination de chef de service selon art 2 du décret de 1982. Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. De ces nominations découlera une organisation de la prévention en Santé Sécurité au Travail plus efficiente. La mise en conformité des machines doit être revue.</p>	Directeur	2018	DGS
<p>Tour de table – présentation du nouveau médecin de prévention</p> <p>Nous avons un nouveau médecin référent le docteur CATRY au sein de pôle Santé Travail de Roubaix</p> <p>Proposition d'un calendrier 2019 pour CHSCT et visites</p> <p>Les dates proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 Mars 2019 - 02 Juillet 2019 - 05 Novembre 2019 <p>Les visites des locaux se feront la semaine précédant le CHSCT.</p> <p>Présentation du rapport de l'inspection Santé Sécurité au Travail</p> <p>Mme Kotzyba, inspectrice de l'IGAENR, présente les conclusions de l'inspection Santé sécurité au Travail qui s'est déroulée en février 2018. Elle souhaite souligner que l'axe de progression majeur de l'établissement est dans la nomination de chef de service selon art 2 du décret de 1982. Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. De ces nominations découlera une organisation de la prévention en Santé Sécurité au Travail plus efficiente. La mise en conformité des machines doit être revue.</p>	DGS	Décembre 2018	Pôle Santé Travail
<p>Tour de table – présentation du nouveau médecin de prévention</p> <p>Nous avons un nouveau médecin référent le docteur CATRY au sein de pôle Santé Travail de Roubaix</p> <p>Proposition d'un calendrier 2019 pour CHSCT et visites</p> <p>Les dates proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 Mars 2019 - 02 Juillet 2019 - 05 Novembre 2019 <p>Les visites des locaux se feront la semaine précédant le CHSCT.</p> <p>Présentation du rapport de l'inspection Santé Sécurité au Travail</p> <p>Mme Kotzyba, inspectrice de l'IGAENR, présente les conclusions de l'inspection Santé sécurité au Travail qui s'est déroulée en février 2018. Elle souhaite souligner que l'axe de progression majeur de l'établissement est dans la nomination de chef de service selon art 2 du décret de 1982. Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. De ces nominations découlera une organisation de la prévention en Santé Sécurité au Travail plus efficiente. La mise en conformité des machines doit être revue.</p>	Directeur	2019	DGS
<p>Tour de table – présentation du nouveau médecin de prévention</p> <p>Nous avons un nouveau médecin référent le docteur CATRY au sein de pôle Santé Travail de Roubaix</p> <p>Proposition d'un calendrier 2019 pour CHSCT et visites</p> <p>Les dates proposées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 26 Mars 2019 - 02 Juillet 2019 - 05 Novembre 2019 <p>Les visites des locaux se feront la semaine précédant le CHSCT.</p> <p>Présentation du rapport de l'inspection Santé Sécurité au Travail</p> <p>Mme Kotzyba, inspectrice de l'IGAENR, présente les conclusions de l'inspection Santé sécurité au Travail qui s'est déroulée en février 2018. Elle souhaite souligner que l'axe de progression majeur de l'établissement est dans la nomination de chef de service selon art 2 du décret de 1982. Les chefs de service sont chargés, dans la limite de leurs attributions et dans le cadre des délégations qui leur sont consenties, de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. De ces nominations découlera une organisation de la prévention en Santé Sécurité au Travail plus efficiente. La mise en conformité des machines doit être revue.</p>	Directeur	2019	DGS

<p>Présentation de la procédure salle Serveur en cas d'incendie. Cette procédure sera élaborée avec le nouveau prestataire de télésurveillance choisi très prochainement. Elle sera présentée au prochain CHSCT.</p>	<p>2019</p>	<p>Responsable Patrimoine</p>
<p>Mise en place d'une cellule de veille sociale Cellule composée du médecin de prévention, de la directrice des ressources humaines et de la conseillère de prévention. Les documents sont présentés à l'ensemble des membres. Il peut être fait appel à l'une de ces trois personnes pour exposer la situation et cette cellule décidera ou non de se réunir et d'endosser une action. La personne pourra être représentée et/ou accompagnée par un de ses représentants si elle le souhaite.</p>	<p>2019</p>	<p>DRH</p>
<p>Suivi et point d'avancement des visites de locaux. Un groupe de travail s'est réuni afin de définir un outil de suivi en y intégrant la notion de priorité des actions à mettre en œuvre. Priorité haute : action faite dans le mois. Priorité moyenne : action faite dans les trois mois Priorité basse : action faite dans les six mois. A ce jour toutes les actions définies par ce groupe de travail en priorité haute ont été réalisées. Une visite de la maison de la science a été faite le 3 décembre. La restitution est faite en séance. Il est rajouté que les toilettes sont régulièrement laissées dans un mauvais état de propreté par les utilisateurs.</p>	<p>2018</p>	<p>CP</p>
<p>Les Remarques consignées dans les registres « Santé Sécurité au Travail »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un malaise d'étudiante qui a été accompagnée chez elle par d'autres étudiants. Il est remarqué qu'aucun avis médical n'a été demandé comme le précise la procédure. Un rappel va être fait aux SST. - Accident d'un doctorant sur prototype-doigt coincé. La machine a été consignée. - Risque de chutes de plein pied signalé en filature trous au sol. Les trous ont été rebouchés. - Accident d'un agent avec une porte coupe-feu qui s'est refermée sur lui. Malaise durant la nuit suivante. <p>Arc électrique à l'arrière d'un ordinateur en I006 après essais de traction de fibres de carbone. La machine et son environnement ont été nettoyés. Il est souligné que certaines remarques ne sont pas accompagnées de suite écrite. La</p>	<p>2018</p>	<p>CP</p>

<p>direction souhaite que cela ne se reproduise plus.</p> <p>Questions diverses.</p> <p>Les membres de CHSCT demandent le suivi des points évoqués au dernier CHSCT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concernant les vêtements de travail du service patrimoine et logistique : les commandes ont été faites et on a donné à la société un échantillon de vêtements afin que des tests de lavage soient faits. - Eclairage des bureaux. Les tests sont parfois contradictoires ce qui rend difficile la mise en place d'une solution technique efficiente. Un bouton permettant la variabilité de l'intensité lumineuse a été retenue. Les essais dans les salles de réunion ont abouti à une solution avec la possibilité d'éteindre lors de projections. - Accès machine aux étudiants (Mme Kotzyba). Une formation doit être formalisée <p>D'autres questions n'ont pu être traitées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement des déchets notamment le tri à la source - Retour de la médecine de prévention sur le risque Fibres (étude par l'infirmière) - Lors du nettoyage des salles une forte odeur de nettoyant persiste après le passage des agents logistique. - Norme sur Garde-corps en haut des escaliers du Bat I. 	<p>Directeur</p>	<p>2018</p> <p>Conseiller de prévention</p>
--	------------------	---

Fait à ROUBAIX, Le 14 Janvier 2019
 Le président du CHSCT, Directeur de l'ENSAIT

